



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Compte d'affectation spéciale

PROGRAMME 776

Recherche appliquée et innovation en agriculture



2024

PROGRAMME 776
**Recherche appliquée et innovation en
agriculture**

MINISTRE CONCERNÉ : MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Benoît BONAIME

Directeur général de l'enseignement et de la recherche

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Mettre en œuvre à grande échelle la transition des systèmes agricoles, des filières et des territoires nécessite de pouvoir s'appuyer sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Leur conception, leur mise à disposition puis leur adoption par les agriculteurs impliquent de mobiliser de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Dans un objectif de renforcement de la souveraineté du secteur agricole, il s'agit en effet d'accompagner la création de valeur au plan environnemental et socioéconomique, tout en permettant une meilleure résilience de l'agriculture. Les actions soutenues dans ce cadre visent à accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles vers des systèmes sobres en intrants et résilients, et à favoriser le bouclage des cycles de matière organique. Elles doivent également prendre en compte les transformations sociales qu'entraînent l'évolution des profils des candidats à l'installation et le départ à la retraite prochain de nombreux exploitants, la diversification des acteurs du développement, l'émergence d'acteurs issus de la société civile et la montée en puissance des technologies numériques. Le programme vise enfin à prendre en compte les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture sans oublier l'attente des consommateurs sur la des produits, la continuité des approvisionnements, l'origine des produits, à des prix compétitifs et rémunérateurs pour les agriculteurs.

C'est à ces objectifs que répond le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il vise à orienter l'action des acteurs de la recherche appliquée vers ces objectifs tout en renforçant le partenariat entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser plus rapidement des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs en autonomie ou avec l'appui de leurs conseillers.

Le nouveau PNDAR s'appuie sur le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 qui permettront d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures reçoivent une qualification du ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agroécologique. Les qualifications des ITA, valables cinq ans, ont été révisées fin 2022, à l'issue d'un processus d'instruction associant le conseil d'orientation scientifique et technique de la tête du réseau des instituts, l'Association de coordination technique agricole (ACTA). Il en résulte que 19 instituts ont ainsi été qualifiés pour la période 2023-2027, dont 17 renouvellements et deux nouvelles qualifications.

Dans les années à venir, les ITA connaîtront de nombreux départs à la retraite d'ingénieurs qui nécessiteront de porter une attention particulière à la pérennité des compétences au sein de leur réseau, dans une approche collective. Les programmes pluriannuels des ITA sont développés en mode projet et soumis à l'approbation préalable du ministère chargé de l'agriculture. Ce dernier s'assure de l'adéquation de ces programmes aux objectifs du PNDAR, de leur cohérence avec le contrat d'objectifs de l'ACTA, de la pertinence des impacts visés, et en réalise un suivi annuel.

Le financement apporté par le programme 776 permet un effet de levier pour obtenir des financements européens : un point d'attention particulier est ainsi porté à l'ancrage de l'action des ITA dans un cadre européen. Les ITA sont fortement incités à développer leur participation au programme cadre « Horizon

Europe », en particulier dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation en agriculture (PEI Agri). De la même manière, les ITA sont également incités à s'inscrire dans les dynamiques de projet suscitées par le plan d'investissement « France 2030 », qui vise à investir massivement dans les technologies innovantes et à soutenir la transition écologique, et dont certains dispositifs ciblent le développement d'innovations par la recherche appliquée et l'expérimentation.

Par ailleurs, il est nécessaire d'assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum entre recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain. C'est l'objet des trois appels à projets lancés dans le cadre du programme 776 pour l'obtention de financements pluriannuels à partir de depuis 2022. Ces appels à projets sont en nombre limité, avec des modalités administratives et financières communes, afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs du développement agricole et rural et d'en diminuer les coûts de gestion. Les projets déposés doivent répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu à une échelle nationale. L'évaluation des projets est réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Pour le(s) thème(s) du PNDAR dans lesquels ils s'inscrivent, les projets auront pour finalités respectives :

- De produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- De co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- De déployer et favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par le dispositif de projets commissionnés qui a pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. Ce dispositif sera plus spécifiquement mobilisé pour soutenir et accompagner les dynamiques multi-acteurs autour des priorités d'actions issues des concertations du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOAA). Ces concertations ont confirmé le constat que les besoins en R&D vont croissant compte-tenu des défis de plus en plus prégnants et urgents auxquels la profession agricole est confrontée : changement climatique, reconception des systèmes agronomiques, souveraineté alimentaire du pays, autonomie énergétique, santé animale et végétale, réduction de l'usage des produits phytosanitaires, bien-être animal, qualité des sols, etc. D'autre part, le besoin de réactivité de la R&D pour apporter des solutions transposables sur le terrain s'accroît également. Ces défis appellent à une mobilisation collective et renforcée des acteurs de la R&D, autour de projets ambitieux inter-réseaux et/ou inter-filières, structurants et à fort impact, ce qui encourage ce dispositif des projets commissionnés.

Des actions transversales à l'ensemble de la mission « Développement agricole et rural » sont mises en place progressivement dans le cadre du programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », de manière à assurer une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin pour renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets. Les thèmes de l'adaptation au changement climatique et de l'autonomie protéique et azotée sont les premiers à bénéficier de ces animations, qui seront progressivement étendues aux autres thèmes.

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme	n°	Présentation stratégique
776		

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
776

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 - Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » soutient la mise en œuvre d'actions de recherche appliquée, d'études et d'expérimentations (principalement par les instituts techniques) et de projets d'innovation. Il favorise le développement de partenariats et de synergies entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique, les établissements d'enseignement supérieur et technique agricole, les instituts techniques agro-industriels et les professionnels, pour une diffusion rapide et large des résultats obtenus.

Dès l'année 2021, l'accent a été mis sur le renforcement du continuum entre recherche et innovation agricole, pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale, avec trois indicateurs :

- Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen ;
- Capacité des instituts techniques agricoles à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques ;
- Audience du réseau des instituts techniques agricoles auprès des conseillers agricoles, agriculteurs et techniciens.

Cette orientation a été confirmée dans le cadre des orientations PNDAR 2022-2027.

INDICATEUR

1.1 - Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	58	34	30	34	35	36
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	8,43	5,86	4	4	4	4,5

Précisions méthodologiques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur reflète la capacité des instituts techniques agricoles à se mobiliser pour obtenir des financements du programme cadre « Horizon Europe », et ainsi à inscrire leurs travaux dans une dynamique européenne. Il est particulièrement important que les acteurs de la recherche appliquée et du développement agricole s'inscrivent dans des dynamiques européennes, de manière à construire des collaborations avec leurs homologues des autres États membres, à partager des approches et des connaissances et à inscrire leur action dans le cadre des stratégies européennes de transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

L'objectif de 30 % de succès a été atteint et dépassé pour l'année 2022. L'objectif de croissance progressive des sous-indicateurs est donc rehaussé pour 2024, 2025 et 2026 par rapport aux cibles fixées en 2022. Le réseau ACTA-ITA a renforcé ses capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets, avec un objectif de croissance, en particulier du volume de subventions mobilisé. Compte tenu du caractère hautement compétitif des appels à projets européens, des fluctuations pluriannuelles sont possibles.

INDICATEUR

1.2 - Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	11 675	8 380	13 000	9 000	9 500	10 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA)

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques. Le travail d'harmonisation du mode de calcul de l'indicateur mené en 2022, première année de mise en œuvre du PNDAR 2022-2027, s'est traduit par une révision des cibles répondant à des critères plus restrictifs. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, les objectifs en termes de diffusion sont à la hausse jusqu'en 2026, 2022 constituant la valeur « zéro » de référence pour les années à venir.

INDICATEUR

1.3 - Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	98 000	75 000	100 000	80 000	105 000	85 000

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° Objectifs et indicateurs de performance
776

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	10 000 000	5 000 000	13 000 000	5 500 000	6 000 000	6 500 000

Précisions méthodologiques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA. Certaines manifestations importantes se tiennent tous les deux ans, ce qui implique un plus grand nombre de participants ces années-là et entraîne des variations interannuelles pour l'indicateur.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces indicateurs reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et agriculteurs pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776.

En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière est attendue. L'indicateur relatif aux journées techniques et formations organisées en direction des acteurs du conseil et des agriculteurs devrait revenir aux valeurs d'avant la crise sanitaire. Des temps forts de manifestations professionnelles proposées par le réseau, soutiendront cette progression. Certaines manifestations étant bisannuelles, une variation inter-annuelle de l'indicateur est attendue : les cibles 2024 et 2026 peuvent être comparées au résultat 2022 et les cibles 2023 et 2025 au résultat 2021.

Les outils de mesure de la fréquentation des sites internet ont été adaptés en 2022 pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne (RGPD), ce qui a entraîné une baisse du nombre de visiteurs « tracés ». Aussi une progression de la fréquentation est attendue sur les années suivantes, 2022 constituant la valeur « zéro ».

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0 0	65 020 000 77 570 000	65 020 000 77 570 000	0 0
02 – Fonction support		500 000 500 000	0 0	500 000 500 000	0 0
Totaux		500 000 500 000	65 020 000 77 570 000	65 520 000 78 070 000	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Recherche appliquée et innovation		0 0	65 020 000 77 570 000	65 020 000 77 570 000	0 0
02 – Fonction support		500 000 500 000	0 0	500 000 500 000	0 0
Totaux		500 000 500 000	65 020 000 77 570 000	65 520 000 78 070 000	0 0

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° Présentation des crédits et des dépenses fiscales
776

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000 500 000 500 000		500 000 500 000 500 000 500 000	
6 - Dépenses d'intervention	65 020 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000		65 020 000 77 570 000 77 570 000 77 570 000	
Totaux	65 520 000 78 070 000 78 070 000 78 070 000		65 520 000 78 070 000 78 070 000 78 070 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement	500 000 500 000		500 000 500 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000 500 000		500 000 500 000	
6 – Dépenses d'intervention	65 020 000 77 570 000		65 020 000 77 570 000	
64 – Transferts aux autres collectivités	65 020 000 77 570 000		65 020 000 77 570 000	
Totaux	65 520 000 78 070 000		65 520 000 78 070 000	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Recherche appliquée et innovation	0	77 570 000	77 570 000	0	77 570 000	77 570 000
02 – Fonction support	0	500 000	500 000	0	500 000	500 000
Total	0	78 070 000	78 070 000	0	78 070 000	78 070 000

Recherche appliquée et innovation en agriculture

Programme n° Justification au premier euro
776

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
58 442 935	0	79 977 176	139 464 005	59 253 027

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
59 253 027	14 733 092 0	6 240 522	7 603 653	30 675 760
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
78 070 000 0	63 336 908 0	9 333 987	0	5 399 105
Totaux	78 070 000	15 574 509	7 603 653	36 074 865

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
81,13 %	11,96 %	0,00 %	6,92 %

Justification par action

ACTION (99,4 %)

01 - Recherche appliquée et innovation

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	77 570 000	77 570 000	0
Crédits de paiement	0	77 570 000	77 570 000	0

Programmes pluriannuels de développement agricole et rural

Les programmes pluriannuels de développement agricole et rural sont mis en œuvre sur une base annuelle par les instituts techniques agricoles qualifiés et l'association de coordination technique agricole (ACTA), en application des articles D. 823-1 à 3 du Code rural et de la pêche maritime. La dernière procédure de qualification s'est déroulée en 2017 et la liste des instituts techniques agricoles qualifiés pour la période 2018-2022 a été publiée par arrêté le 8 février 2018.

Les programmes pluriannuels permettent de soutenir sur le moyen terme des actions structurantes de recherche appliquée s'inscrivant dans les neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR développés dans la circulaire CAB/C2021-561 et résumés ci-dessous :

- Nouvelles chaînes de valeur, diversification, circuits courts et valorisation des modes de production agroécologiques (dont Agriculture biologique (AB) et haute valeur environnementale (HVE)) ;
- Renouvellement des générations et qualité de vie au travail ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage de carbone ;
- Développement des protéines végétales et de l'autonomie azotée ;
- Valorisation, préservation et adaptation de l'agrobiodiversité ;
- Adaptation des systèmes agricoles aux aléas du changement climatique ;
- Renforcement de la gestion intégrée de la santé animale et végétale ;
- Amélioration du bien-être animal ;
- De manière transversale, mobilisation du levier du numérique.

Le soutien financier apporté par le programme 776 porte sur les actions relevant des items suivants :

- Intégration et diffusion de connaissances ;
- Animation de réseaux, montage de projets (notamment ANR et Horizon Europe), veille scientifique et technique ;
- Appui à l'émergence de collectifs d'agriculteurs et d'acteurs du monde rural, soutien à la construction de projets innovants ;
- Accompagnement des processus d'innovation et des transitions agro-écologiques et numériques dans la durée ;
- Transfert et appui à la massification des innovations et des nouvelles pratiques pour un impact dans les performances économiques et environnementales des systèmes agricoles ;
- Organisation, collecte et gestion de données, résultats, publications, etc. en vue de leur réutilisation ;
- Dispositifs structurants d'expérimentation et observation ;
- Mobilisation d'expertise dans la normalisation et l'appui aux politiques publiques.

Le montant de ce soutien financier pour 2024 sera maintenu au même niveau qu'en 2023.

Appels à projets

La note d'orientation PNDAR 2022-2027 prévoit la mise en place de trois appels à projets nationaux compétitifs visant à encourager les dynamiques partenariales et la sélection des projets sur des questions ciblées incluses dans les thématiques du PNDAR.

Les trois appels à projets se distinguent par les résultats et livrables attendus dans le cadre des projets :

- Appel à projets « Connaissances » : production de connaissances opérationnelles, d'outils et/ou de méthodes, en vue de leur application dans les systèmes agricoles. Les solutions expérimentées et produites par ces projets doivent répondre à des verrous d'ordre scientifique et technique identifiés parmi les thématiques prioritaires du PNDAR et qui questionnent les capacités des filières à y répondre. Elles devront être finalisées, c'est-à-dire qu'elles s'appuieront sur les connaissances acquises par la recherche fondamentale et devront être transférables et diffusables aux utilisateurs finaux. Ces projets intégreront dans leurs actions la faisabilité du transfert et de l'opérationnalité de la solution en conditions réelles, en particulier par une démonstration/expérimentation en environnement représentatif de l'application visée. Ces projets pourront utilement s'intéresser à l'application au secteur agricole de solutions voire de concepts validés dans d'autres secteurs d'activité.
- Appel à projets « Accompagnements » : mise en place d'actions pour diffuser des connaissances et/ou des outils déjà éprouvés, y compris les innovations repérées sur le terrain, et démultiplier leur adoption par les agriculteurs. Il s'intéresse aux méthodes pertinentes de conseil, d'accompagnement et de transfert, à la répétition de démonstrations et d'expérimentation dans l'environnement réel agricole, aux méthodes d'animation et d'échanges de pratiques, pour une appropriation massive par les agriculteurs. La capitalisation des références et expériences en vue de leur réutilisation dans un contexte donné, l'analyse des freins et leviers de l'adoption de la connaissance au sein d'un système d'acteurs cibles et la mise en place de formation et accompagnement ciblés sont attendus dans ces projets.
- Appel à projets « Co-Innovations » : production d'innovations, dans les champs technique, organisationnel, économique et/ou social et diffusion simultanée rapide dans le temps du projet. Ces projets se caractérisent par des allers-retours entre environnement réel et simulé, pour une prise en compte en amont des réalités du terrain et des acteurs économiques, dans la démonstration technologique et une interrogation par la recherche de son déploiement en cours de projet. Cet appel à projets vise ainsi à stimuler la co-construction de l'innovation entre les différents niveaux d'acteurs : organismes de recherche, instituts techniques, organismes de conseil, de développement et de formation, collectifs d'agriculteurs et opérateurs économiques du secteur, etc. L'implication des utilisateurs finaux dans le processus d'innovation est attendue. Il stimulera ainsi les démarches de co-évaluation *in itinere* de la solution innovante par les partenaires, par exemple, par le test du prototype d'innovation par les utilisateurs finaux en conditions réelles.

Les dossiers sont évalués par un jury spécifique à chaque appel à projets, qui évalue la qualité scientifique et technique des projets. La sélection des projets est réalisée par le ministère chargé de l'agriculture, sur la base des avis des jurys.

Chaque projet est suivi par un comité de pilotage et peut faire l'objet d'un rapport à mi-parcours et d'un rapport final, systématiquement analysés avant versement du solde.

Une partie de l'augmentation des crédits en PLF 2024 par rapport à la LFI 2023 sera consacrée au renforcement de ces trois appels à projets.

Projets commissionnés

Les projets commissionnés ont pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés. L'augmentation des crédits en PLF 2024 par rapport à la LFI 2023 permettra de soutenir de nouveaux projets commissionnés, sur des thématiques à enjeux forts, comme par exemple l'adaptation au changement climatique des exploitations.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	77 570 000	77 570 000
Transferts aux autres collectivités	77 570 000	77 570 000
Total	77 570 000	77 570 000

Les crédits dédiés à l'action 1 « Recherche appliquée et innovation » s'élèvent à 77 570 000 € en AE et en CP et se répartissent sur les actions suivantes :

- Financement à hauteur de 46 669 934 € des programmes pluriannuels de recherche et de développement agricole et rural des instituts techniques qualifiés, répondant aux thématiques et enjeux prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- Financement de projets de recherche et d'innovation et de projets commissionnés à hauteur de 30 900 066 € dont 17 500 000 € prévus pour le financement des 3 appels à projets nationaux.

ACTION (0,6 %)**02 - Fonction support**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	500 000	500 000	0
Crédits de paiement	0	500 000	500 000	0

Les crédits de l'action 2 du programme 776 permettent de couvrir notamment :

- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes (organisation de réunions techniques, logiciels, frais de déplacements d'experts, frais de fonctionnement de la structure gestionnaire, organisation de séminaires techniques) ;
- les frais engagés pour les travaux de contrôle de l'utilisation des crédits publics et d'évaluation des programmes réalisés par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ou par des cabinets d'expertise privés. A ce titre, le programme 776 assure la prise en charge de l'ensemble de ces contrôles et évaluations, y compris ceux afférents au programme 775, dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR ;
- les frais de développement et de maintenance du logiciel de gestion (DARWIN) des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et Chambres d'agriculture France, instituts techniques, organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR)), logiciel commun aux deux programmes dont l'évolution est nécessaire.

Le maintien des crédits de la fonction support à 500 000 € en AE = CP permettra de couvrir des besoins en développements informatiques.

Recherche appliquée et innovation en agricultureProgramme n° Justification au premier euro
776

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	500 000	500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	500 000
Total	500 000	500 000

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	5 057 000	5 057 000	5 347 498	5 347 498
Transferts	5 057 000	5 057 000	5 347 498	5 347 498
FranceAgriMer (P149)	16 593 000	14 104 000	18 400 000	15 640 000
Transferts	16 593 000	14 104 000	18 400 000	15 640 000
Total	21 650 000	19 161 000	23 747 498	20 987 498
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	21 650 000	19 161 000	23 747 498	20 987 498
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

L'Association de coordination technique agricole (ACTA) est bénéficiaire de crédits (5 347 498 € en AE et en CP) du CASDAR dans le cadre :

- de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural répondant aux objectifs et thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 ;
- de deux programmes pluriannuels inter-instituts dont l'ACTA est chef de file ;
- d'actions transversales portant sur la mise en œuvre des chantiers nationaux et d'animation du PNDAR.

Depuis 2022, FranceAgriMer, au titre du PNDAR 2022-2027, est chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets :

- produire de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes finalisés et adaptés aux différents contextes agricoles et territoriaux ;
- co-concevoir des innovations techniques, organisationnelles, économiques ou sociales dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs impliquant obligatoirement les acteurs économiques et les agriculteurs dans le processus d'innovation ;
- déployer, favoriser l'appropriation et la démultiplication de solutions sur le terrain par des méthodes renouvelées d'accompagnement des agriculteurs, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.
- FranceAgriMer reste en charge de la mise en œuvre de l'appel à propositions relatif au plan national « Dépérissement du vignoble » (PNDV).
- Le montant total des crédits destinés à FranceAgriMer en 2024 est de 18 400 000 € en AE et 15 640 000 € en CP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Recherche appliquée et innovation en agricultureProgramme n° Justification au premier euro
776**SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT**

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	